



Renaissance ?

La raisaine, ce « nouvel ancien » cépage autorisé d'Ardèche

Vendredi 21 décembre 2018 par Juliette Cassagnes



Illustration de J Troncy tirée du traité général de viticulture de P Viala et V Vermorel - crédit photo : site mediastorehouse

La raisaine blanche est une « nouvelle » variété inscrite au catalogue français, depuis octobre 2016. Cet ancien cépage autochtone d'Ardèche vient d'obtenir, ce 8 décembre 2018, son classement en « raisin de cuve ».

Cet ajout à la longue liste des cépages français autorisés pour la production de vin est le fruit de l'initiative personnelle d'un vigneron, Benoit Salel. Installé en 2008 dans le sud-Ardèche (Faugères), il a porté et financé en 2015, sur ses propres deniers, la demande de classement auprès de FranceAgriMer. « C'est au départ, en 2010, la cave de la Rosière qui avait entamé la démarche et obtenu son inscription, tient-il à

préciser. *Mais le cépage ne les intéressait plus ; j'ai repris la suite car je suis la seule personne à y croire* », poursuit celui-ci, très décidé à faire renaître ce cépage endémique de l'Ardèche totalement disparu.

Le vigneron en a planté en 2016 une petite parcelle expérimentale de 2500 m². Ses premières impressions : la raisaine semble être très fertile, caractérisée par un nombre élevé de grappes, vigoureux - elle nécessite donc une taille courte – et paraît assez « *rustique* », donc peu sensible aux maladies et à la sécheresse.

"Une parcelle expérimentale"

Les vignes ont commencé à produire pour la première fois en 2018 : « *Les vins présentent des arômes miellés, très aromatiques, avec beaucoup de fraîcheur* », commente Benoit Salel. Mais la véritable entrée en production n'aura lieu qu'en 2019 et ses premières bouteilles de raisaine seront commercialisées en vin sans indication géographique. L'objectif : se faire une idée de son potentiel : « *Je suis convaincu qu'il sera bon ; s'il a été cultivé pendant des siècles, c'est qu'il y a une raison, indique-t-il. Si son potentiel est confirmé, j'en planterai plus, dans 3 ou 4 ans. Je le travaillerai probablement à terme en assemblages* ».

Le viticulteur déclare par ailleurs rechercher des fonds pour déposer d'autres dossiers d'inscription et classement d'autres vieux cépages ardéchois.